

VILLE DE CHIEVRES

Certificat relatif à la campagne 2019 de stérilisation des chats errants

Lieu de capture du chat errant (rue, quartier) :

.....
.....

Description du chat (sexe, robe, si possible âge et autres caractéristiques) :

.....
.....
.....

Nous soussignés (noms, adresse, téléphone),

1)

.....
.....

2)

.....
.....

3)

.....
.....

voisins du territoire de capture susmentionné, **certifions par la présente que le chat capturé est bien un chat « errant »** défini comme un chat domestique commensal de l'homme qui lui assure volontairement ou non une partie de sa nourriture.

Ce chat reste maître de ses déplacements et de sa reproduction, n'a pas ou plus de propriétaire et peuple, entre autres, les squares et terrains vagues de l'entité de Chièvres.

En aucun cas il ne s'agit d'un chat « familial » défini comme un chat domestique partageant l'habitation de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture.

Tout chat clairement identifié par quelque moyen que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique, etc.) est réputé familial.

Ce chat « errant » est conduit chez un vétérinaire ayant accepté de participer à la campagne de stérilisation précitée, en vue de l'opérer ou, si nécessaire, de l'euthanasier.

Nous nous engageons, en outre, en cas de stérilisation, à remettre le chat opéré sur le même territoire de capture.

Date de capture de l'animal :

Une copie de ce certificat devra être transmise par les demandeurs au Service Environnement dans les 10 jours qui suivent la stérilisation du chat errant.

Rue du Grand-Vivier, 2 à 7950 CHIEVRES ou environnement@chievres.be

Formulaire valable jusqu'au 30 juin 2020

Les signatures,

1)	2)	3)